



PLAN LOCAL D'URBANISME

DE LA COMMUNE DE CLOHARS-CARNOËT

DESCRIPTIF DES EMPLACEMENTS RESERVES

ARRETE LE

Le 24 janvier 2013

APPROUVE LE

PIECE DU PLU

6.5.1



L'inscription d'un emplacement réservé au P.L.U. permet d'éviter qu'un terrain, destiné à servir d'emprise à un équipement public, fasse l'objet d'une utilisation incompatible avec sa destination future.

La liste regroupe l'ensemble des emplacements réservés aux voies (élargissements, carrefours, parkings) et ouvrages publics (équipement, extension de cimetière, digue, bassin d'eaux pluviales), aux installations d'intérêt général et aux espaces verts mentionnés à l'article R 123-11 du Code de l'Urbanisme.

Elle précise leur destination, leur superficie approximative et l'indication des collectivités, services et organismes publics bénéficiaires.

Néanmoins, le propriétaire d'un emplacement réservé par le P.L.U. peut, dès que le plan est rendu public, ou que sa révision est applicable, mettre la collectivité ou le service public en demeure d'acquérir son terrain qu'il soit bâti ou non, conformément aux dispositions de l'Article L 230-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Liste des emplacements réservés inscrits au PLU

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
EMPLACEMENTS RESERVES DU BOURG DE CLOHARS CARNOET			
1	Extension du centre de secours, parcelles AD 205 et AD 252 en partie	286 m ²	Commune
2	Aménagement d'une desserte au nord du bourg pour la desserte de la future zone d'activités – parcelles G 2605 et G 2567 en partie	977 m ²	Commune
EMPLACEMENTS RESERVES DU POULDU			
3	Parking du Kérou et sa desserte piétonne – parcelles D 2078, D 565, D 564, D 2340, D 566, D 563 et D 560 et D 1721	1,89 ha	Commune
4	Aménagement d'une entrée/sortie vers le parking de Bellangenêt - parcelle AN 409 en partie	539 m ²	Commune
5	Création d'une desserte locale (lieu-dit Kersule) – Nord du Pouldu – parcelle AE 333	63 m ²	Commune
6	Desserte du lotissement à Kerluron	366 m ²	Commune
EMPLACEMENTS RESERVES DE DOELAN			
7	Rive gauche - Création d'un parking parcelle AP 231 en partie	3325 m ²	Commune
8	Acquisition d'une voirie non communale à La Grange – parcelles AO 372 et AO 373	178 m ²	Commune
9	Création d'un parking à l'entrée de Doëlan – parcelle F 55	853 m ²	Commune
AUTRES EMPLACEMENTS			
10	Création d'un parking à Toul Douar – parcelles E 1380	1380 m ²	Commune
11	Amélioration de la sécurité routière à Kergueguen-le-bois (parcelle A 142 en partie)	43 m ²	Commune
12	Extension du parking existant lieu-dit Porsmorc (parcelle C 395 en partie)	1590 m ²	Commune
EMPLACEMENTS RESERVES CHEMINS			
13	Protection du chemin de Saint Germain	700 m ²	Commune
14	Protection du chemin Du Pont Du	501 m ²	Commune
15	Protection du chemin de la Vallée du Sénéchal	5323 m ²	Commune
16	Protection du chemin de Kercorn	973 m ²	Commune
17	Passage parcelle 1764 entre deux chemins de randonnée	12m ²	Commune
18	Connexion entre deux chemins de randonnées à Halbars	163 m ²	Commune

19	Connexion entre deux chemins de randonnées à Quéon	487 m ²	Commune
20	Protection du chemin d'accès côtier à Kerlou	972 m ²	Commune
21	Protection d'un chemin à Manéric	2346 m ²	Commune
22	Protection du chemin de randonnée à Manéric	11376 m ²	Commune
23	Connexion entre deux chemins de randonnées à Tromaro	591 m ²	Commune
24	Connexion entre deux chemins de randonnées à proximité des équipements sportifs	1214 m ²	Commune
25	Protection et acquisition d'un chemin de randonnée au Nord du Pouldu	2065 m ²	Commune
26	Interconnexion entre deux chemins de randonnées à l'est de Kerbonalen	1070 m ²	Commune
27	Protection et acquisition d'un chemin de randonnée passé dans le domaine privé au Petit Garlouet	513 m ²	Commune
28	Interconnexion entre deux chemins de randonnées au sud du Petit Garlouet	1070 m ²	Commune
29	Liaison piétonne à Roziou	101 m ²	Commune
30	Connexion d'un chemin de randonnée jusqu'à la départementale longeant Kersalut	4697 m ²	Commune
31	Protection d'un chemin de randonnée au nord-est du bourg	2682 m ²	Commune
32	Protection d'un chemin de randonnée à l'ouest de Kerguilan	1909 m ²	Commune
33	Protection d'un chemin permettant d'atteindre l'ouest du bourg	1987 m ²	Commune
34	Liaison piétonne lieu-dit Kersaliou	251 m ²	Commune
35	Liaison piétonne lieu-dit Kerguissal	2060 m ²	Commune
36	Liaison piétonne lieu-dit Buzut Bihan	4527 m ²	Commune
37	Liaison piétonne lieu-dit Kerrune	1181 m ²	Commune
38	Liaison piétonne lieu-dit Petit Lety	309 m ²	Commune
39	Liaison piétonne au bourg	209 m ²	Commune
40	Liaison piétonne au lieu-dit Le Héder	702 m ²	Commune
41	Liaison piétonne, lieu-dit Petit Kernenez	342 m ²	Commune

Emplacement réservé N°1

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
1	Extension du centre de secours, parcelles AD 205 et AD 252 en partie	286 m ²	Commune



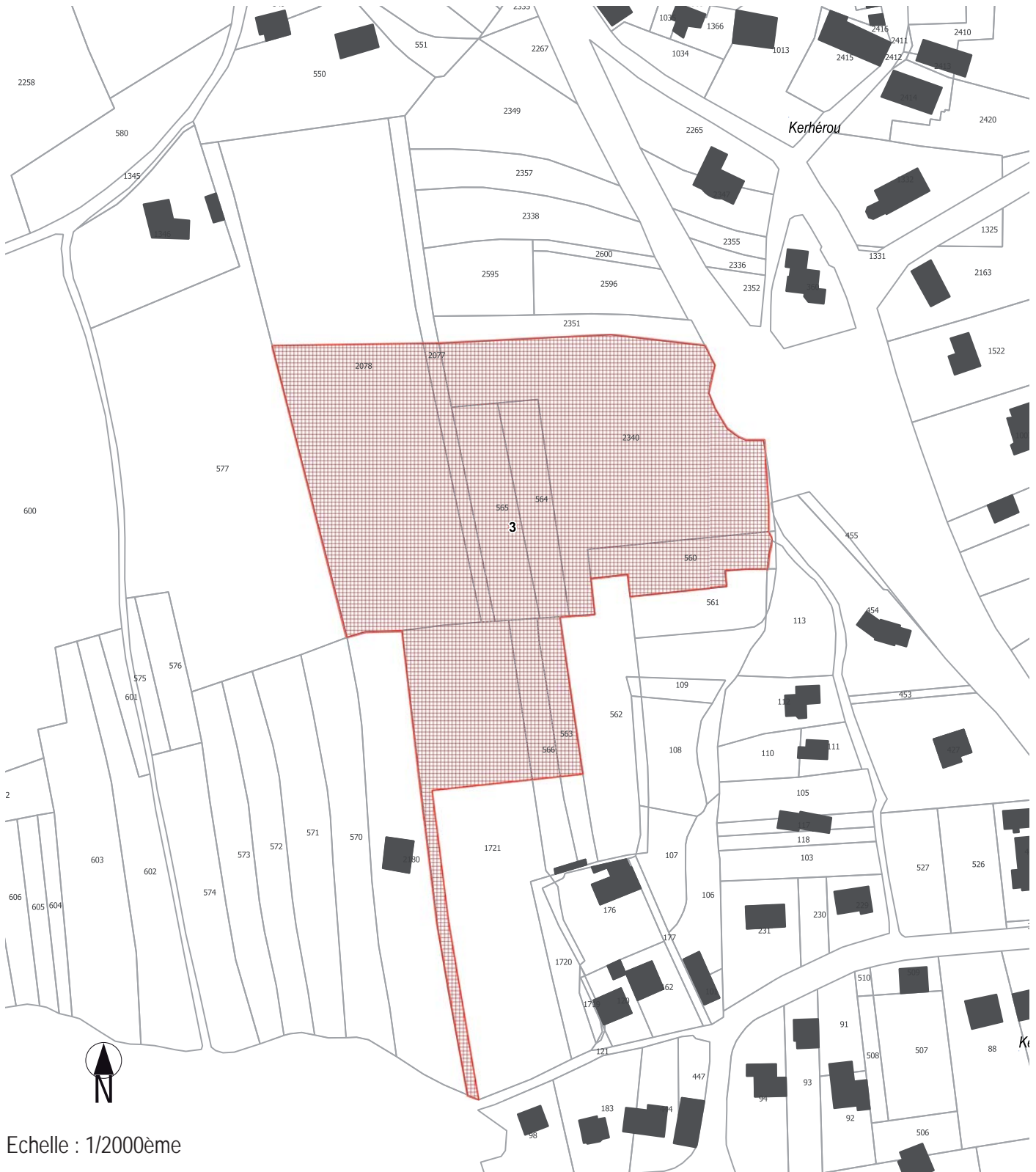
Emplacement réservé N°2

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
2	Aménagement d'une desserte au nord du bourg pour la desserte de la future zone d'activités – parcelles G 2605 et G 2567 en partie	977 m ²	Commune



Emplacement réservé N°3

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
3	Parking du Kérou et sa desserte piétonne – parcelles D 2078, D 565, D 564, D 2340, D 566, D 563 et D 560 et D 1721	1,89 ha	Commune



Emplacement réservé N°4

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
4	Aménagement d'une entrée/sortie vers le parking de Bellangenêt - parcelle AN 409 en partie	539 m ²	Commune



Emplacement réservé N°5

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
5	Création d'une desserte locale (lieu-dit Kersule) – Nord du Pouldu – parcelle AE 333	63 m ²	Commune



Emplacement réservé N°6

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
6	Desserte du lotissement à Kerluron	366 m ²	Commune



Echelle : 1/2000ème

Emplacement réservé N°7

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
7	Rive gauche - Création d'un parking parcelle AP 231 en partie	3325 m ²	Commune



Emplacement réservé N°8

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
8	Acquisition d'une voirie non communale à La Grange – parcelles AO 372 et AO 373	178 m ²	Commune



Emplacement réservé N°9

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
9	Création d'un parking à l'entrée de Doëlan – parcelle F 55	853 m ²	Commune



Emplacement réservé N°10

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
10	Création d'un parking à Toul Douar – parcelles E 1380	1380 m ²	Commune



Emplacement réservé N°11

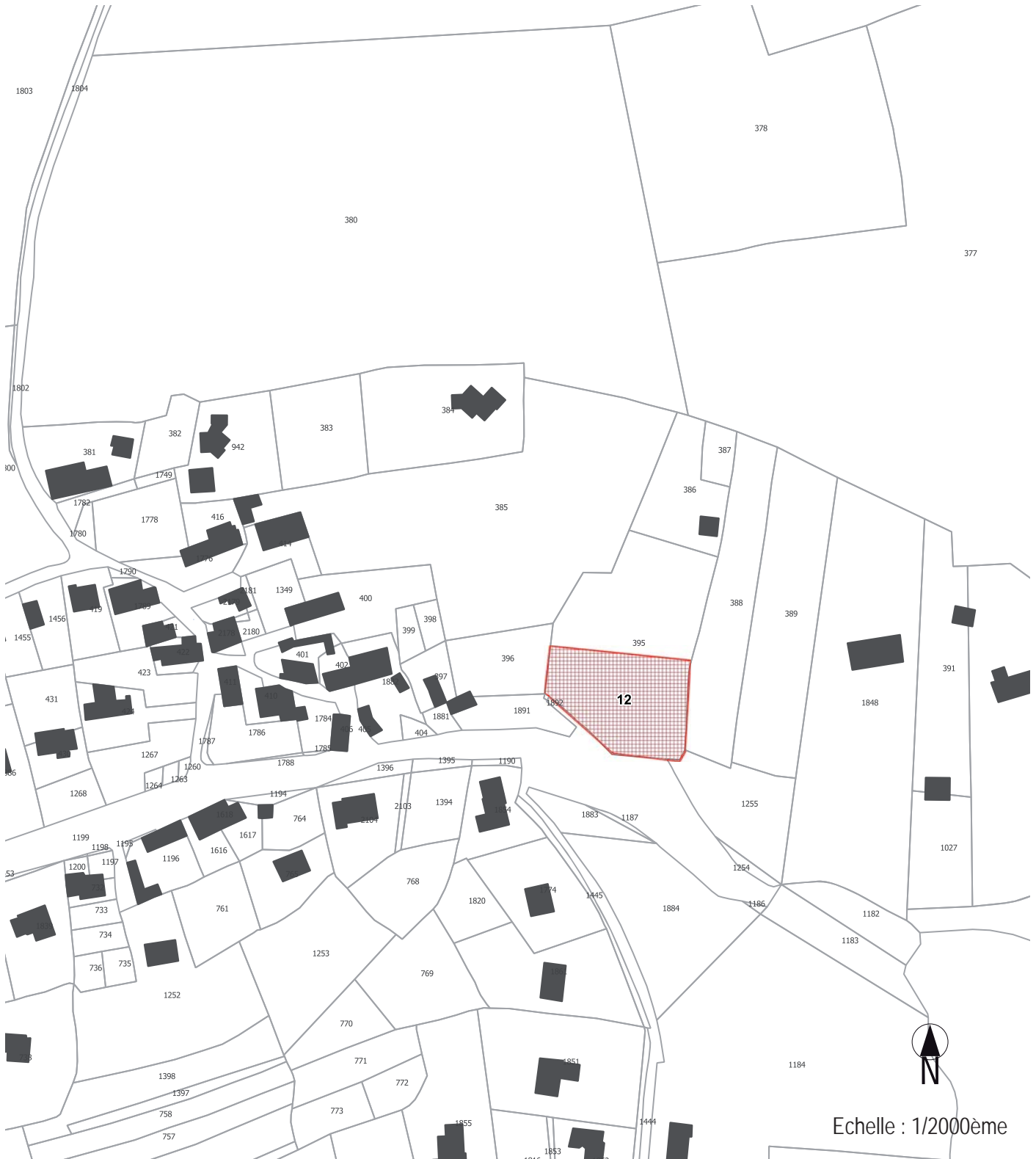
N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
11	Amélioration de la sécurité routière à Kergueguen-le-bois (parcelle A 142 en partie)	43 m ²	Commune



Echelle : 1/1000ème

Emplacement réservé N°12

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
12	Extension du parking existant lieu-dit Porsmoric (parcelle C 395 en partie)	1590 m ²	Commune



Emplacement réservé N°13

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
13	Protection du chemin de Saint Germain	700 m ²	Commune



Echelle : 1/2000ème

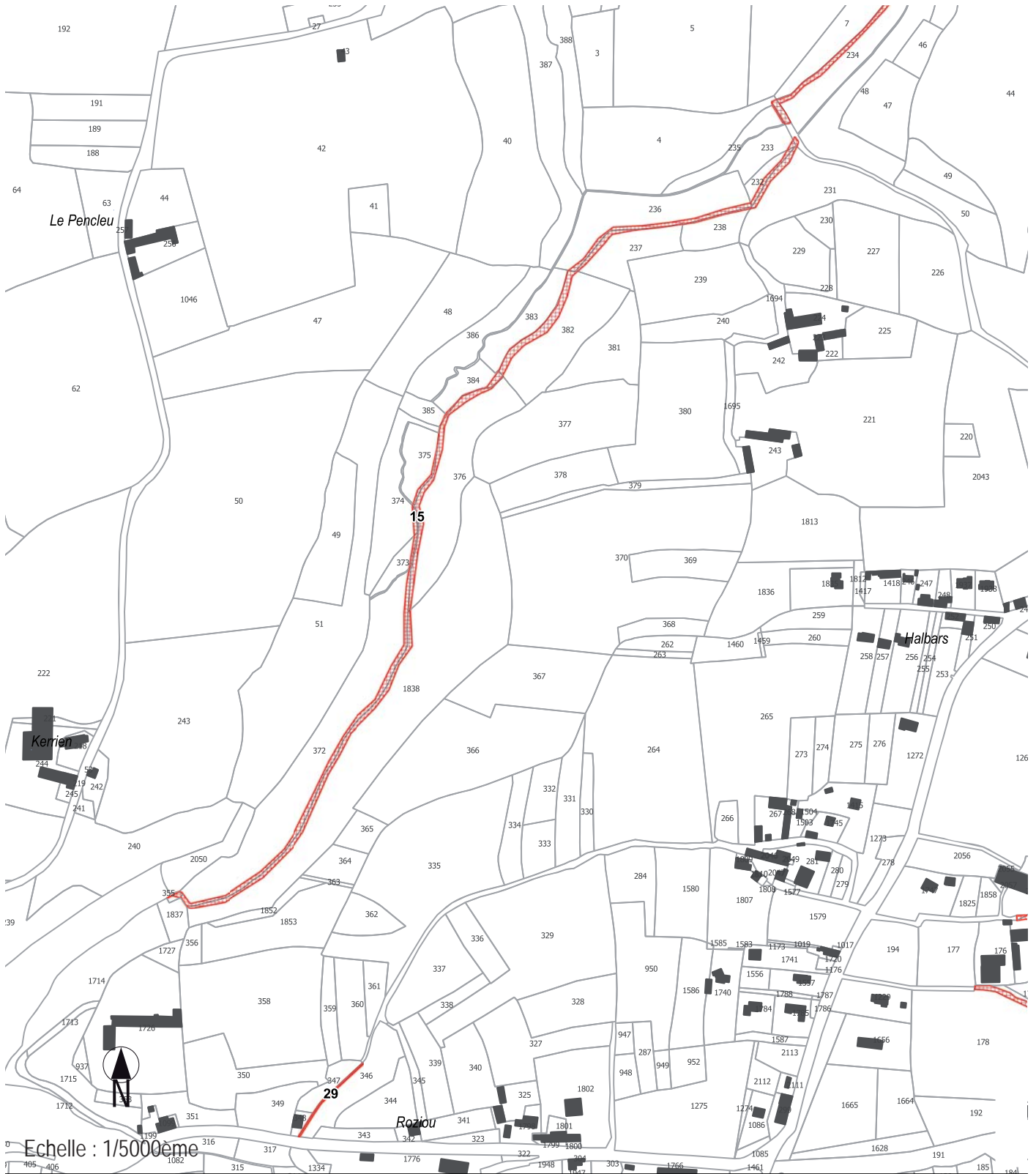
Emplacement réservé N°14

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
14	Protection du chemin Du Pont Du	501 m ²	Commune



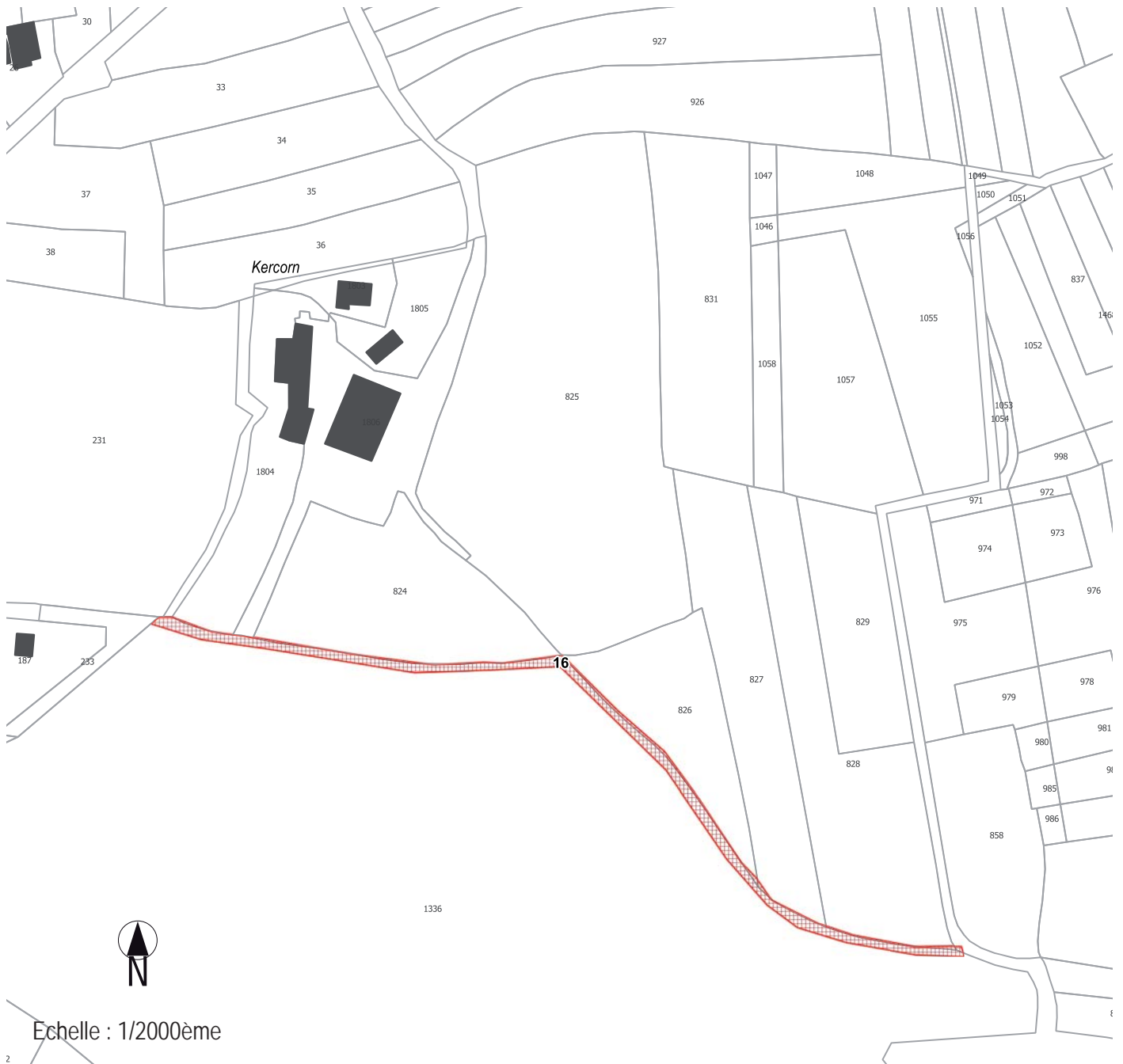
Emplacement réservé N°15

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
15	Protection du chemin de la Vallée du Sénéchal	5323 m ²	Commune



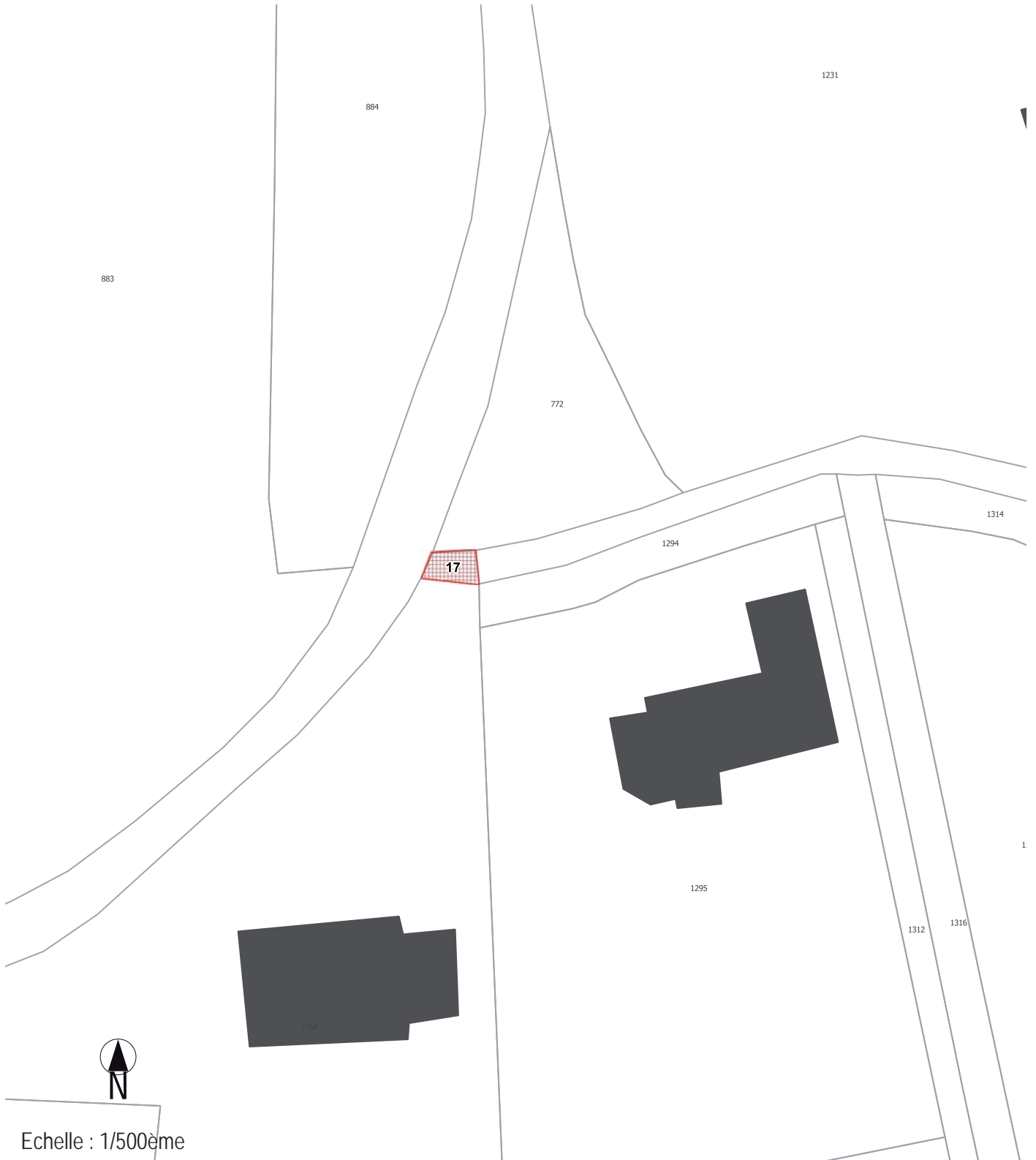
Emplacement réservé N°16

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
16	Protection du chemin de Kercorn	973 m ²	Commune



Emplacement réservé N°17

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
17	Passage parcelle 1764 entre deux chemins de randonnée	12m ²	Commune



Emplacement réservé N°18

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
18	Connexion entre deux chemins de randonnées à Halbars	163 m ²	Commune



Emplacement réservé N°19

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
19	Connexion entre deux chemins de randonnées à Quéon	487 m ²	Commune



Emplacement réservé N°20

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
20	Protection du chemin d'accès côtier à Kerlou	972 m ²	Commune



Emplacement réservé N°21

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
21	Protection d'un chemin à Manéric	2346 m ²	Commune



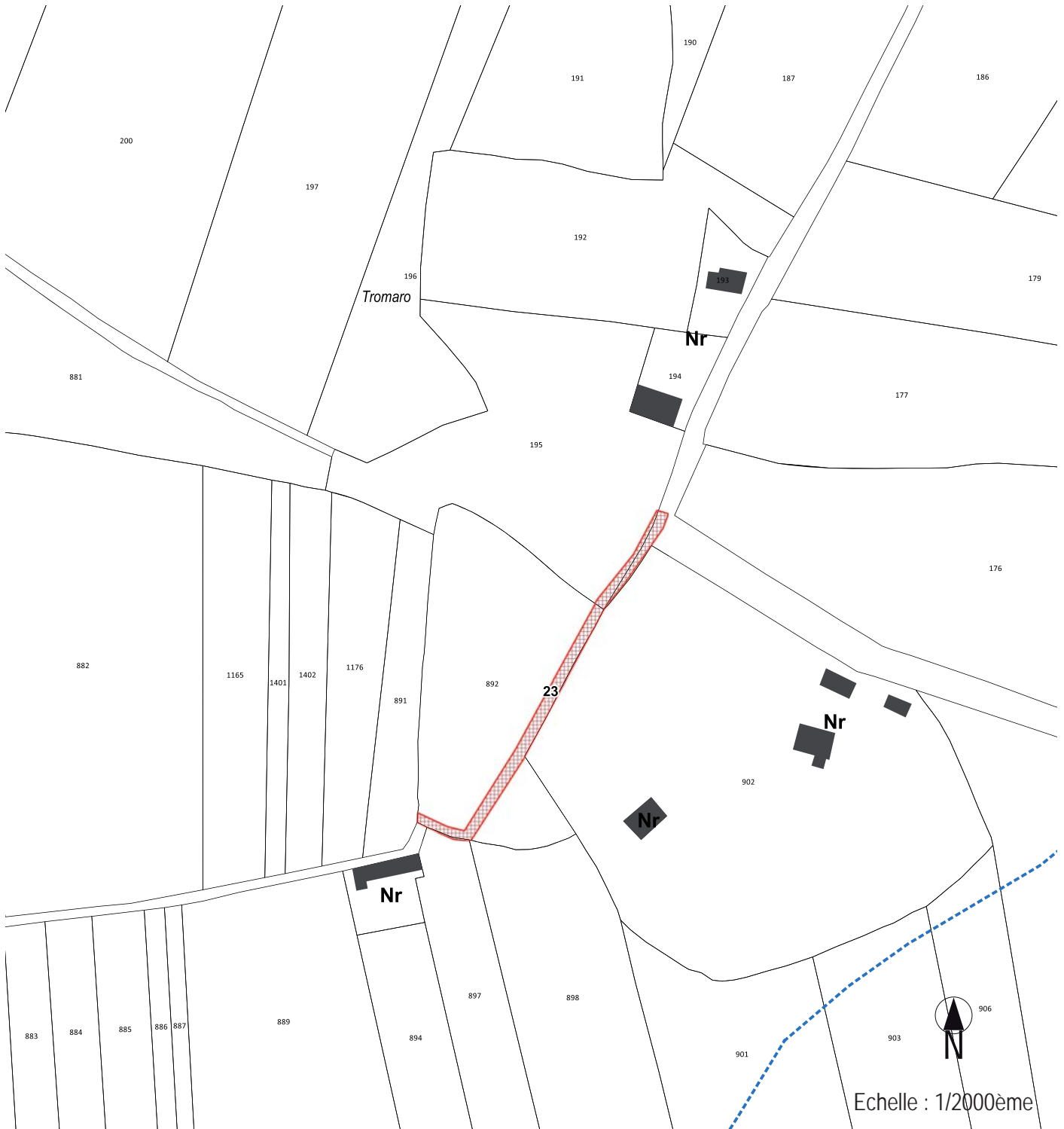
Emplacement réservé N°22

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
22	Protection du chemin de randonnée à Manéric	11376 m ²	Commune



Emplacement réservé N°23

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
23	Connexion entre deux chemins de randonnées à Tromaro	591 m ²	Commune



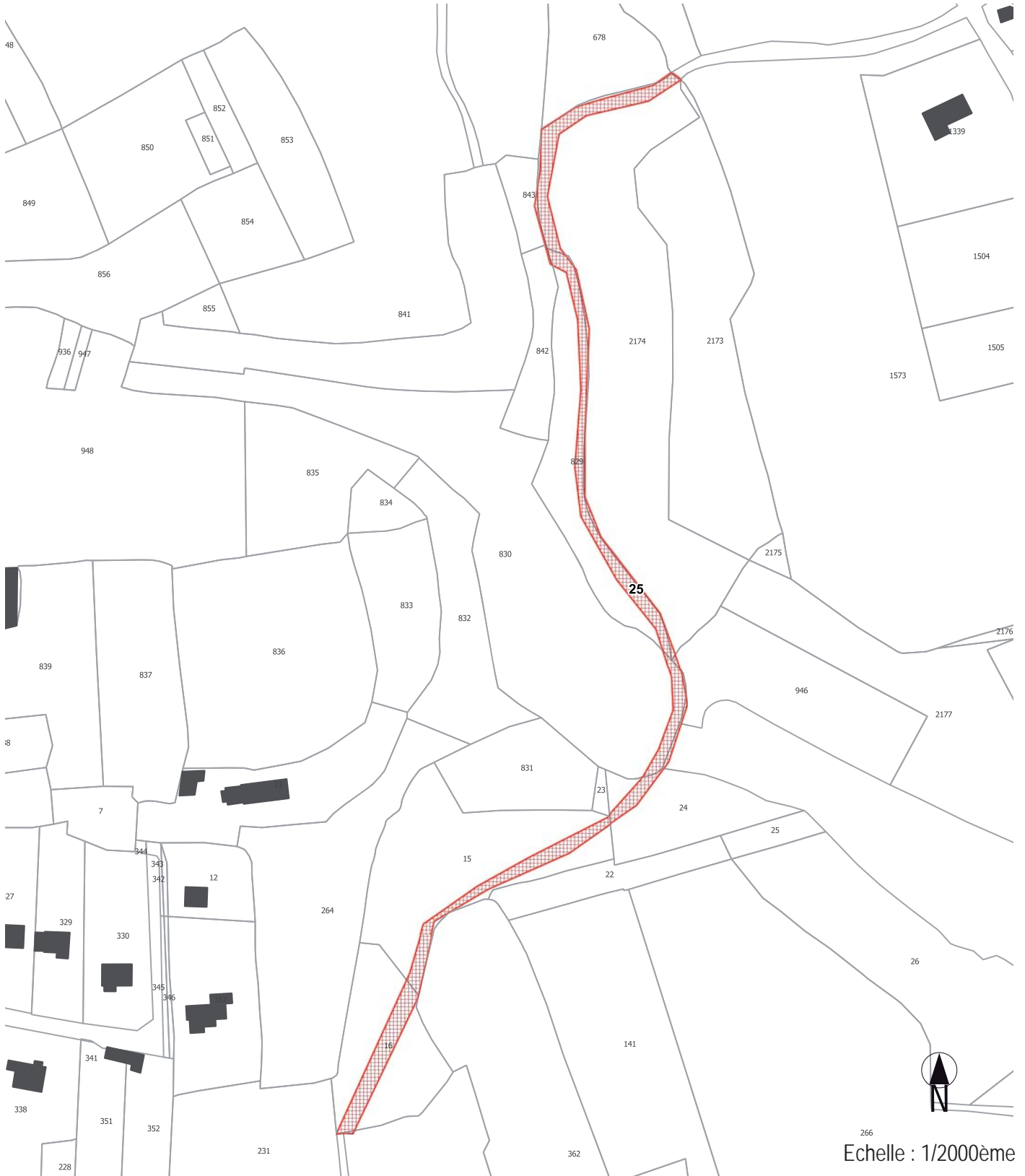
Emplacement réservé N°24

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
24	Connexion entre deux chemins de randonnées à proximité des équipements sportifs	1214 m ²	Commune



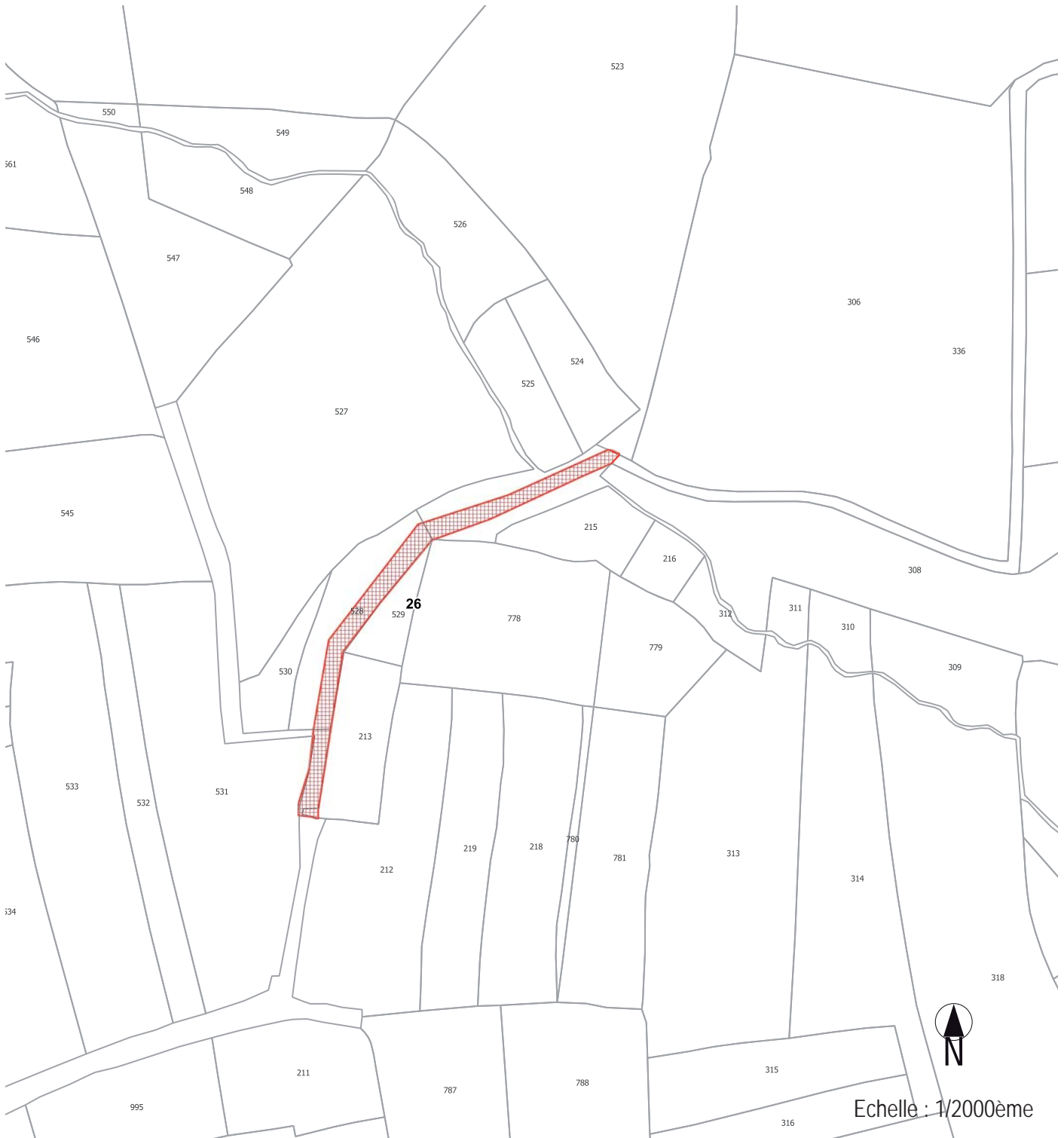
Emplacement réservé N°25

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
25	Protection et acquisition d'un chemin de randonnée au Nord du Pouldu	2065 m ²	Commune



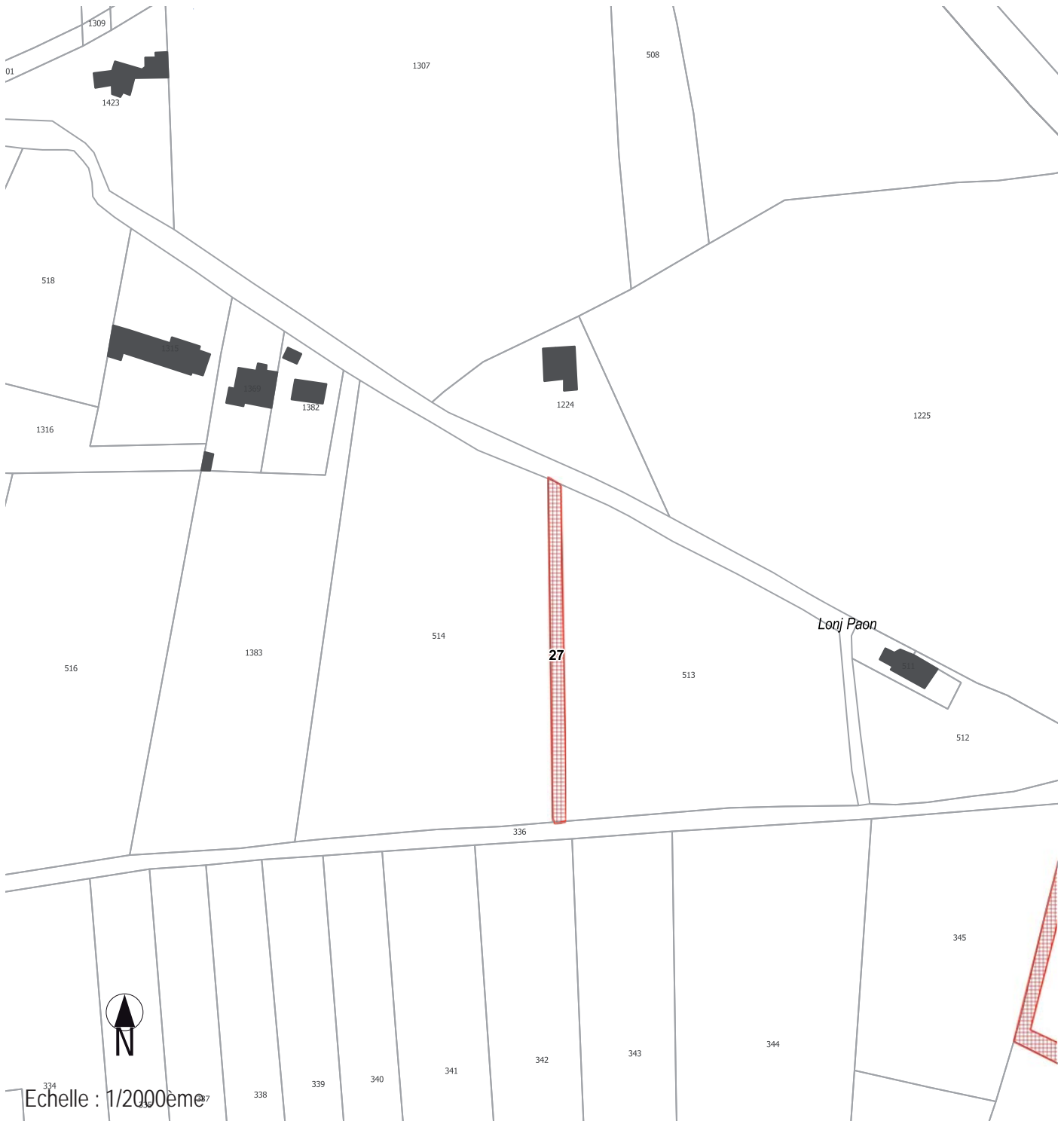
Emplacement réservé N°26

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
26	Interconnexion entre deux chemins de randonnées à l'est de Kerbonalen	1070 m ²	Commune



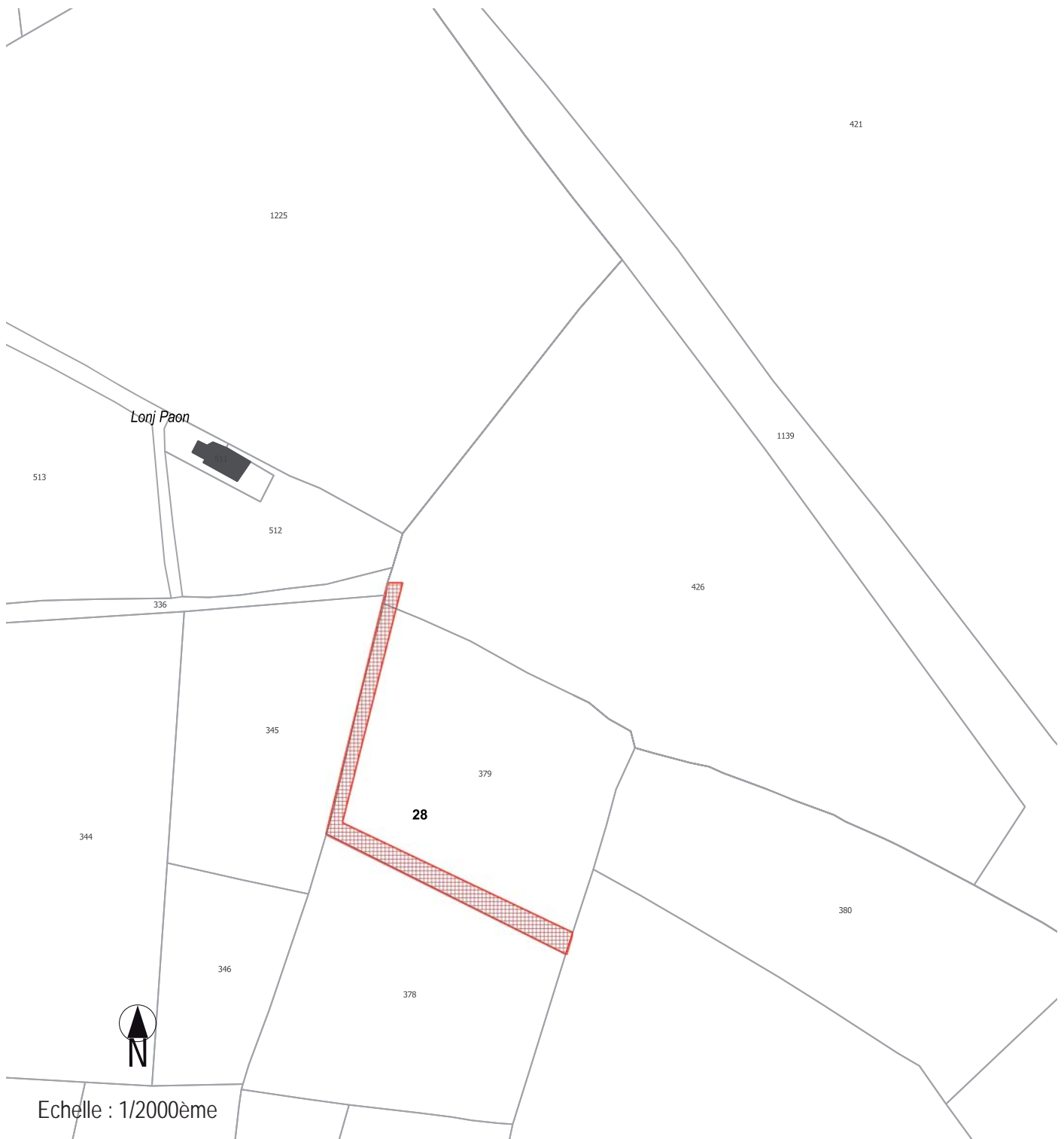
Emplacement réservé N°27

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
27	Protection et acquisition d'un chemin de randonnée passé dans le domaine privé au Petit Garlouet	513 m ²	Commune



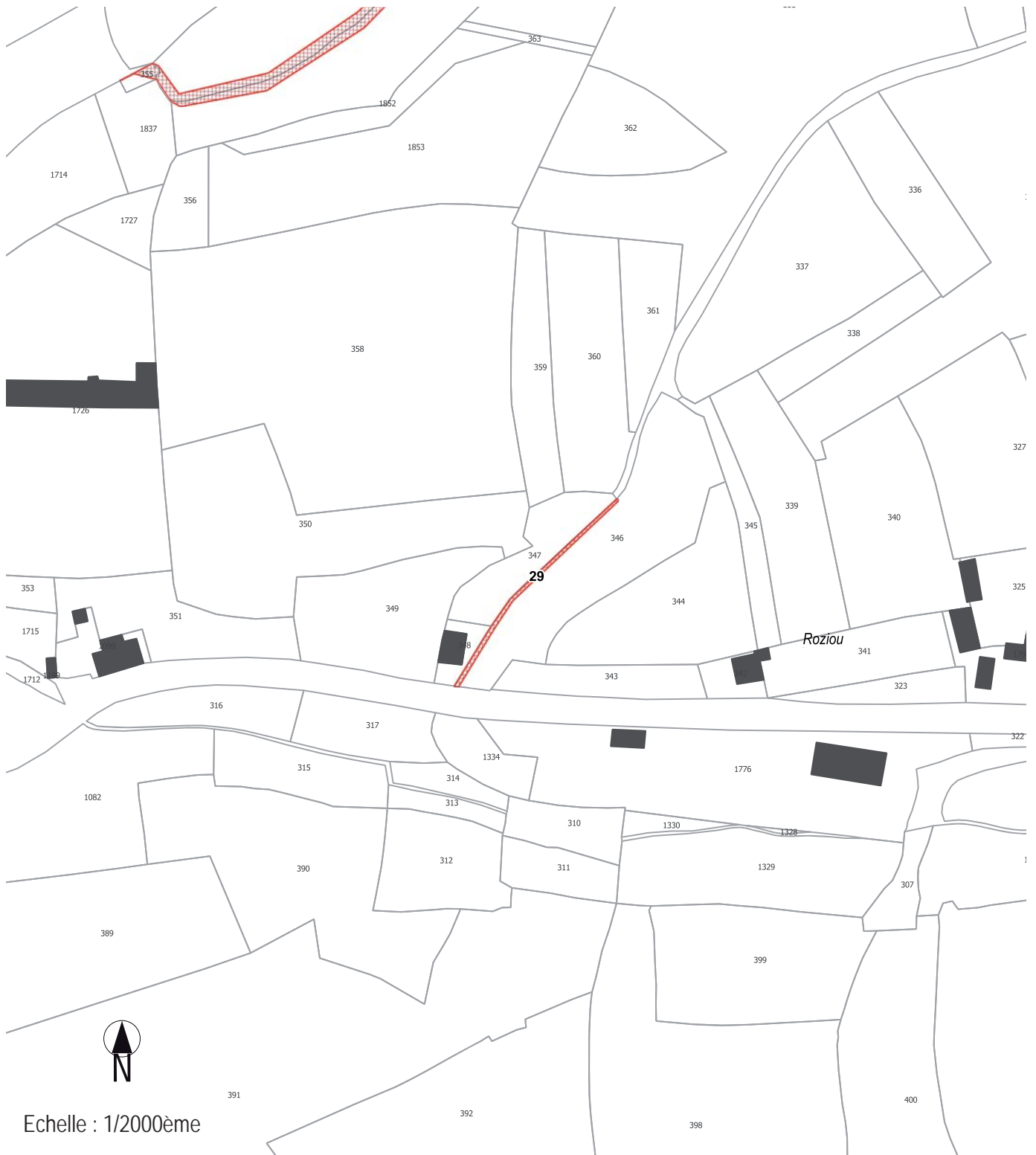
Emplacement réservé N°28

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
28	Interconnexion entre deux chemins de randonnées au sud du Petit Garlouet	1070 m ²	Commune



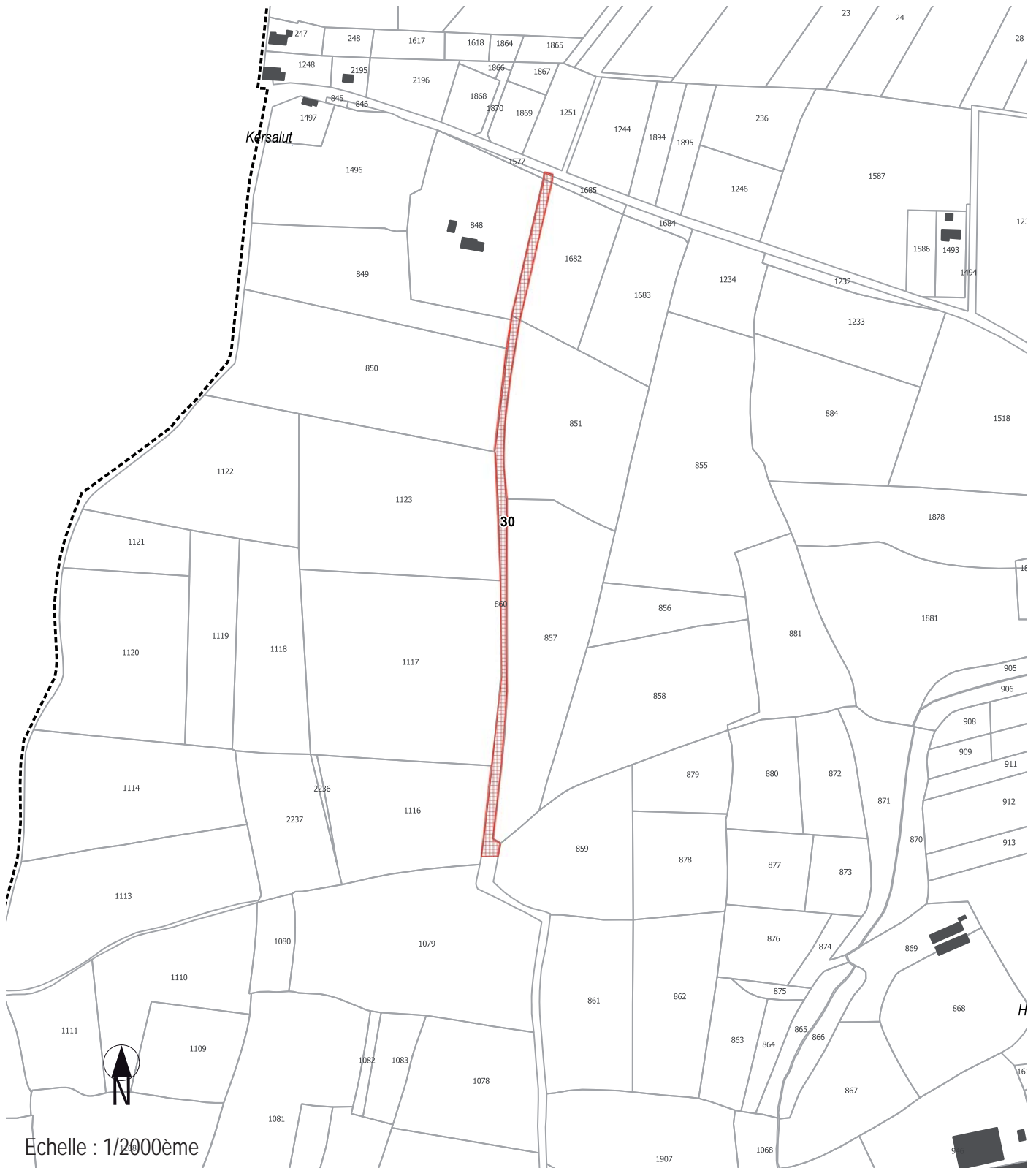
Emplacement réservé N°29

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
29	Liaison piétonne à Roziou	101 m ²	Commune



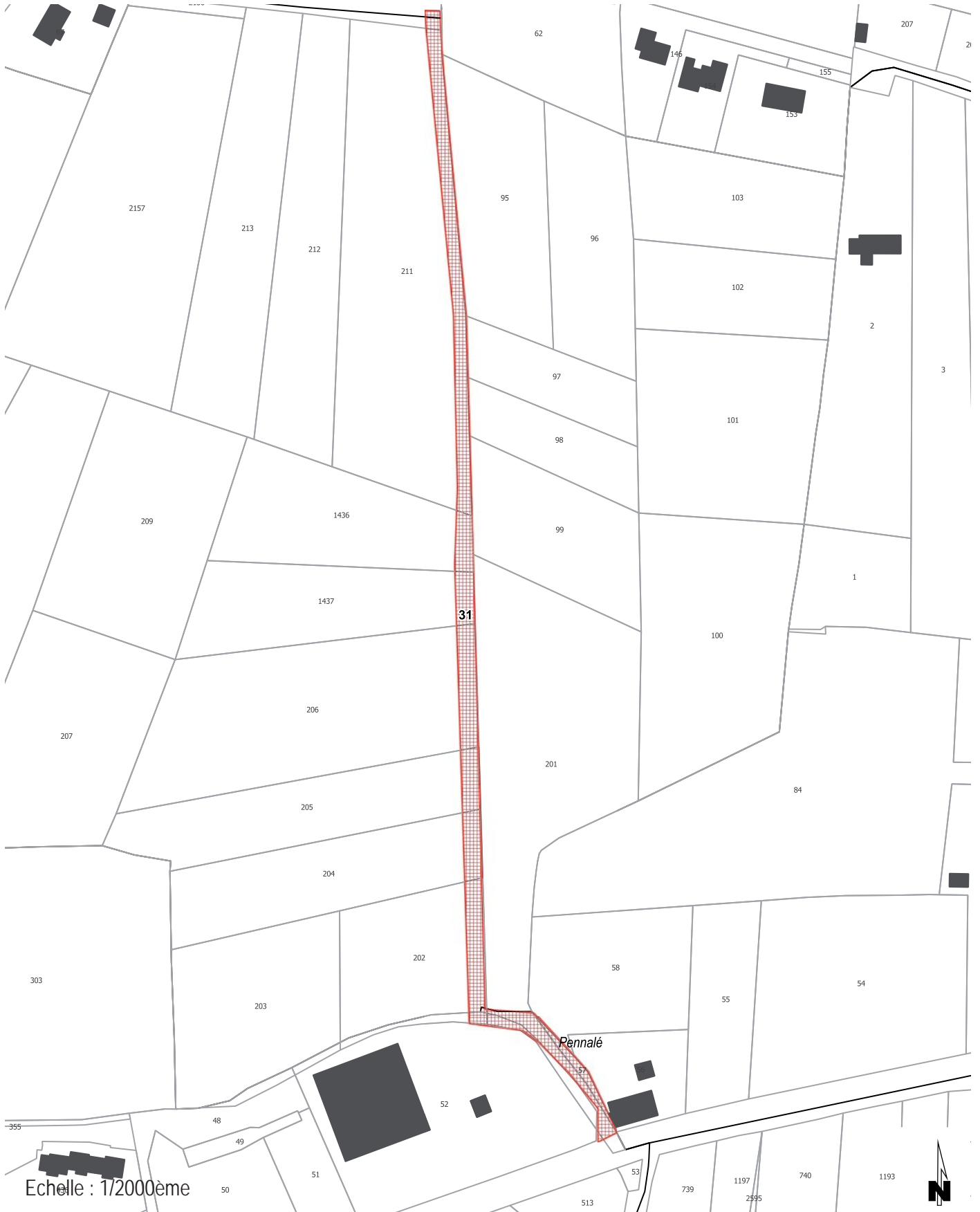
Emplacement réservé N°30

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
30	Connexion d'un chemin de randonnée jusqu'à la départementale longeant Kersalut	4697 m ²	Commune



Emplacement réservé N°31

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
31	Protection d'un chemin de randonnée au nord-est du bourg	2682 m ²	Commune



Echelle : 1/2000ème

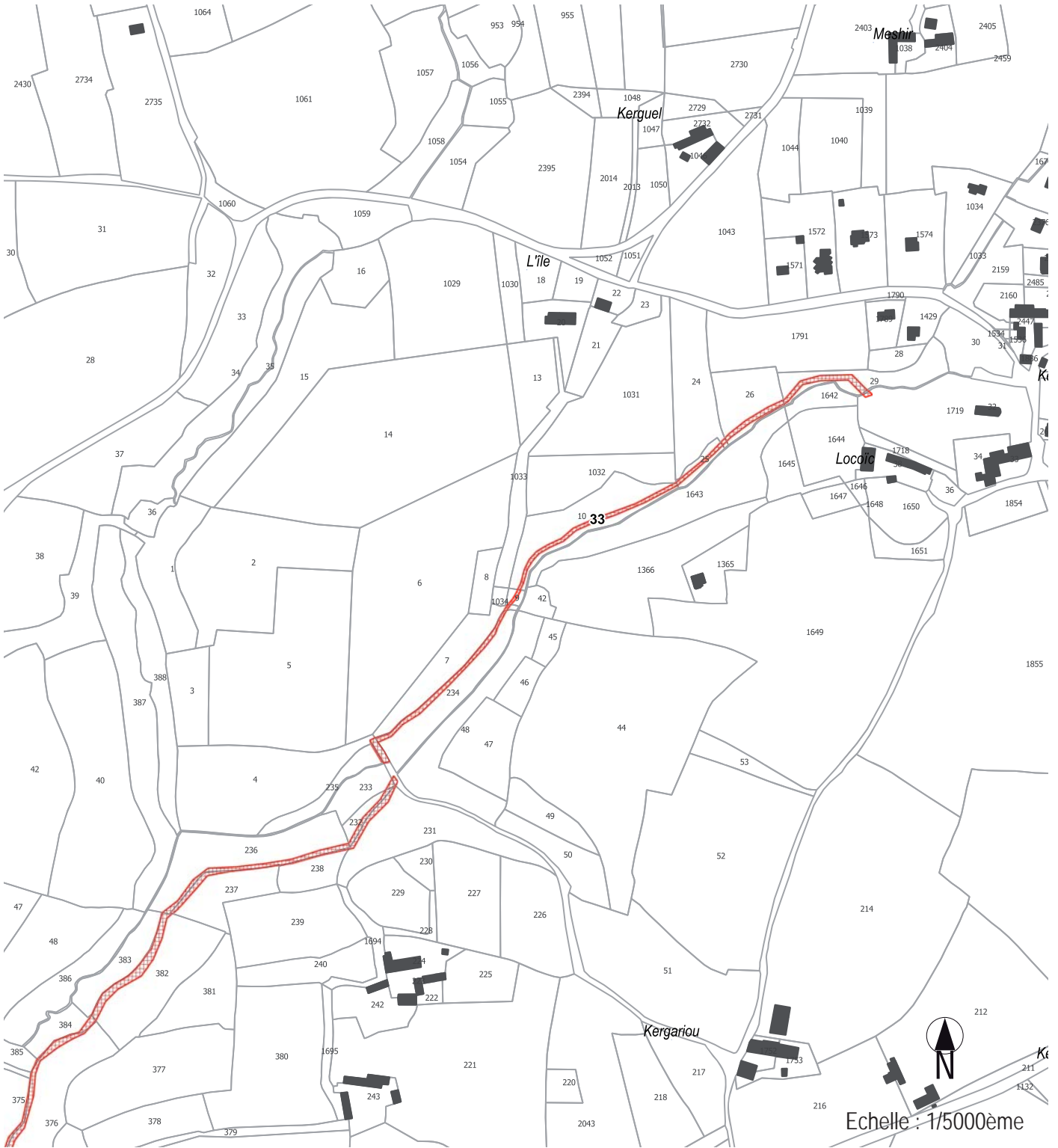
Emplacement réservé N°32

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
32	Protection d'un chemin de randonnée à l'ouest de Kerguilan	1909 m ²	Commune



Emplacement réservé N°33

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
33	Protection d'un chemin permettant d'atteindre l'ouest du bourg	1987 m ²	Commune



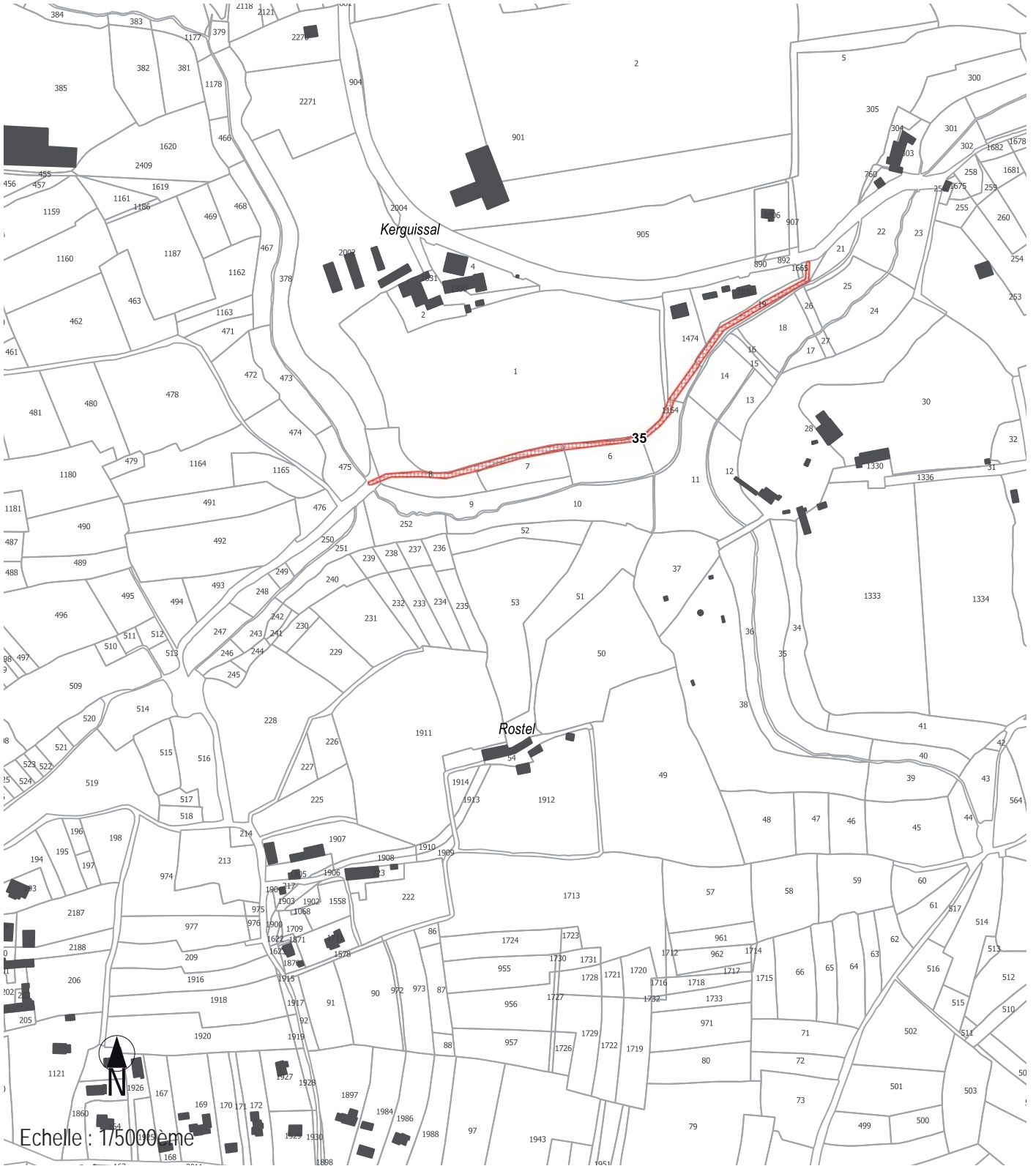
Emplacement réservé N°34

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
34	Liaison piétonne lieu-dit Kersaliou	251 m ²	Commune



Emplacement réservé N°35

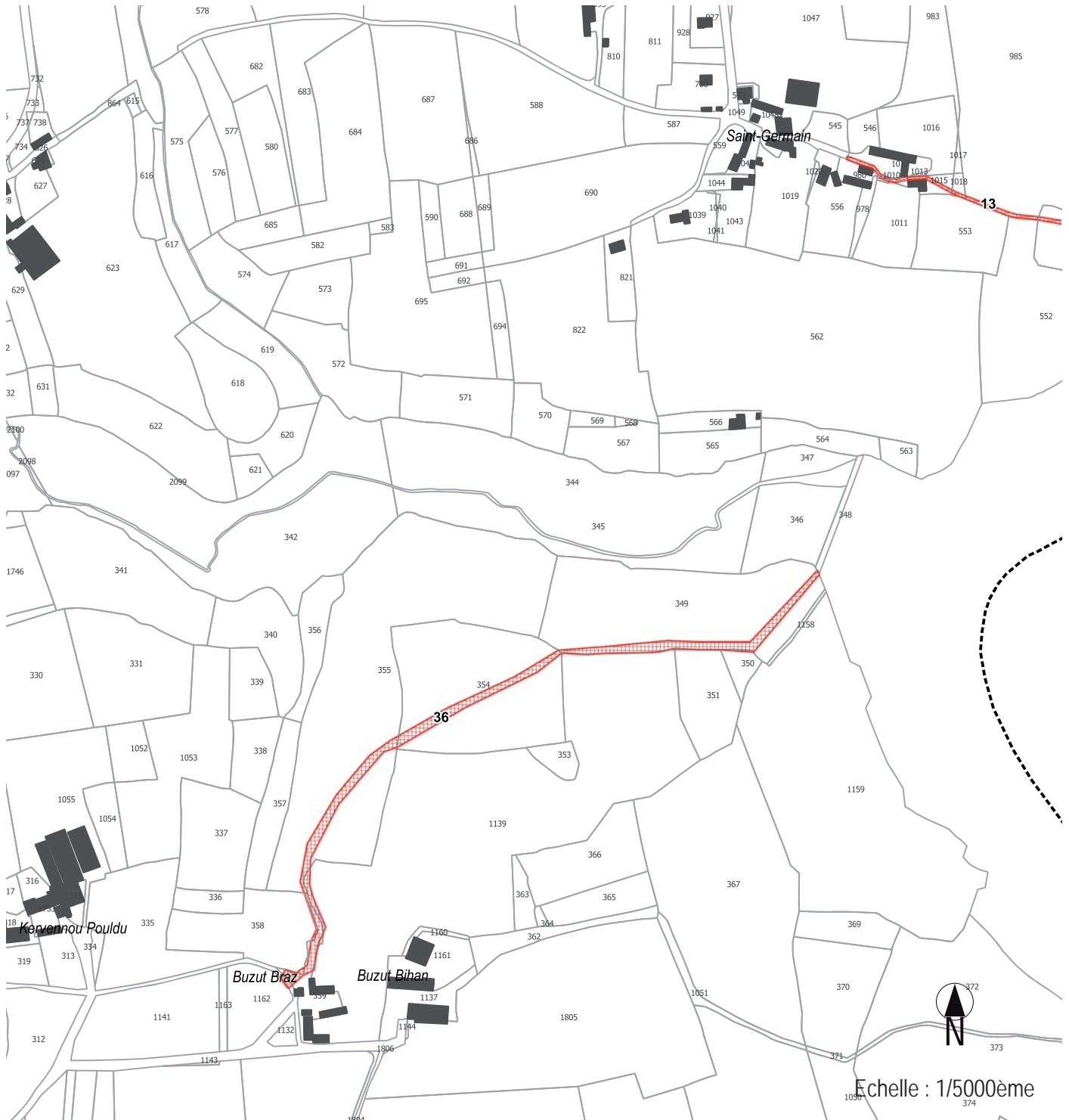
N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
35	Liaison piétonne lieu-dit Kerguissal	2060 m ²	Commune



Echelle : 1/5000ème

Emplacement réservé N°36

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
36	Liaison piétonne lieu-dit Buzut Bihan	4527 m ²	Commune



Emplacement réservé N°37

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
37	Liaison piétonne lieu-dit Kerrune	1181 m ²	Commune



Emplacement réservé N°38

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
38	Liaison piétonne lieu-dit Petit Lety	309 m ²	Commune



Emplacement réservé N°39

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
39	Liaison piétonne au bourg	209 m ²	Commune



Emplacement réservé N°40

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
40	Liaison piétonne au lieu-dit Le Héder	702 m ²	Commune



Emplacement réservé N°41

N°	DESTINATION PLU	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
41	Liaison piétonne, lieu-dit Petit Kernenez	342 m ²	Commune

